



# Webinaire

## Les Clauses ESE, une boîte à outils pour faciliter leur mise en place

07/12/2021



Union des Villes  
et Communes  
de Wallonie asbl

# Nos invités

## Sophie LAREPPE

Attachée, juriste  
Direction des Marchés  
publics et du Patrimoine  
SPW IAS

## Mireille FRANCOTTE

Directrice  
Département juridique et  
de la Traduction  
Direction des marchés publics  
et des Assurances  
SPW Secrétariat général

## Louise DESSART

Chargée de projet en achats  
publics responsables  
Direction du Développement  
durable  
SPW Secrétariat général

## Jonida SHALJANI

Conseillère  
Cellule Pouvoirs locaux et  
Ville  
Cabinet du Ministre  
Collignon

## Marie-Laure Van Rillaer

Conseiller expert  
Facilitatrice Clauses sociales  
Union des Villes et  
Communes de Wallonie



# Menu de la séance

01

La boîte à outils, pourquoi et comment ?  
Les clauses-types sur les marchés de nettoyage et catering

02

Les centrales d'achat disponibles auprès du SPW

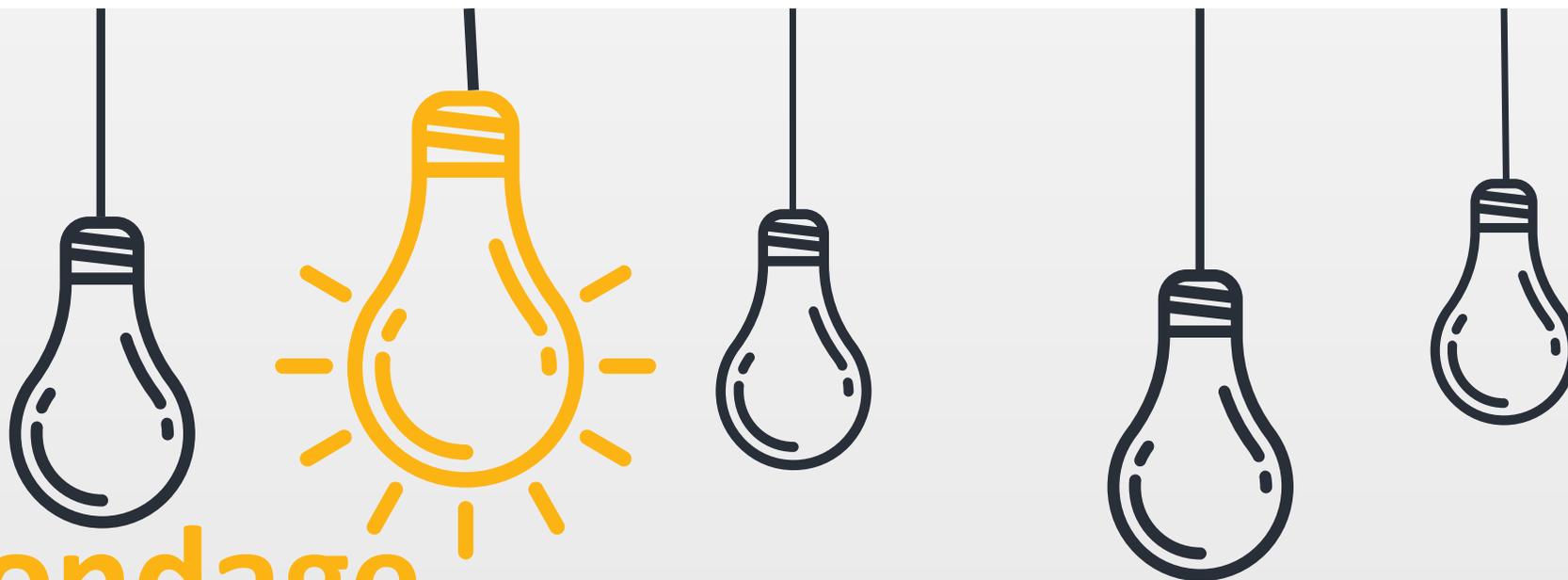
03

Focus sur les clauses sociales

04

Conclusions sur les prochains livrables  
prévus dans la boîte à outils





# Sondage

- Avez-vous découvert la boîte à outils sur le Portail des marchés publics ?
- Avez-vous pris connaissance des nouvelles clauses nettoyage et catering ?
- Serez-vous amené.e à les utiliser ?



# La boîte à outils, pourquoi et comment ?

## Les clauses-types sur les marchés de nettoyage et catering

**Sophie LAREPPE**

Attachée, juriste

Direction des Marchés publics et du Patrimoine

SPW IAS



# La boîte à outils

Où trouver cette boîte à outils



Portail wallon des marchés publics : Les marchés publics en Wallonie -  
Boite à outils pouvoirs locaux (Clauses ESE)

Rubrique « outils »



# La boîte à outils

- une collaboration entre le SPW et l'UVCW
- s'inscrit dans la Déclaration de politique régionale 2019-2024 visant notamment à soutenir les PME wallonnes, l'emploi local et la transition écologique
- aide efficace aux pouvoirs locaux souvent démunis en la matière



# La boîte à outils

## 1) Fiches outils

- ✓ Portail des marchés publics
- ✓ Facilitateurs clauses sociales
- ✓ Helpdesk « achats publics responsables »
- ✓ Réseau des acheteurs publics responsables
- ✓ Qualiroutes et CCTB
- ✓ Lutte contre le dumping social



# La boîte à outils

## 2) Clauses-type

- ✓ Marché de services - nettoyage
- ✓ Marché de services – traiteur de petite restauration ponctuelle



# La boîte à outils

## 3) Besoin d'aide ?

Deux points de contact : SG Développement durable + SPW IAS



# Marchés de nettoyage

- Objet du marché
- Dispositions légales applicables
- Sous-traitance
- Langue du marché



# Marchés de nettoyage

- Clauses techniques – Produits à utiliser dans le cadre des prestations de nettoyage
- Clauses techniques – Emballages et contenants
- Clauses techniques – Formation du personnel



# Marchés de petite restauration

Pour plus de facilité d'utilisation pour les pouvoirs adjudicateurs, les clauses-types relatives à l'alimentation durable dans les services traiteur de petite restauration ponctuelle sont reprises par thématique



Les thématiques sont cumulables



# Marchés de petite restauration

- L'alimentation biologique
- Les boissons biologiques
- Les produits issus du commerce équitable
- Les boissons issues du commerce équitable



# Marchés de petite restauration

- Le poisson issu d'une filière durable
- Les fruits et légumes de saison
- Les repas ou sandwichs végétariens ou végétaliens
- La mobilité douce et le zéro-déchet



# Marchés de petite restauration

Exemple : l'alimentation biologique

- Objet du marché
- Sélection qualitative
- Spécifications techniques



# Marchés de petite restauration

Exemple : l'alimentation biologique

- Critères d'attribution
- Conditions d'exécution relatives au contrôle
- Pénalités spéciales





# Sondage

- \*Connaissez-vous la centrale d'achat du SPW ?
- \*Êtes-vous déjà membre ?
- \*Si oui, êtes vous satisfait.e de ces services ?



# Les centrales d'achat disponibles auprès du SPW

**Mireille FRANCOTTE**

Directrice

Département juridique et de la Traduction  
Direction des marchés publics et des Assurances  
SPW Secrétariat général



# La centrale d'achat, un peu d'histoire

- Dès les années 90
- 2006 - Loi du 15 juin 2006
- 2010 - MFWB
- 2016 - Loi du 17 juin 2016
- 2018 - jurisprudence européenne
- 2021 - initiative du SPW SG



# Un regard théorique sur la centrale d'achat

- Un pouvoir adjudicateur qui
    - acquiert des fournitures et des services destinés à d'autres adjudicateurs
    - passe des marchés publics et des accords-cadres de travaux, de fournitures ou de services destinés à d'autres adjudicateurs
- On parle **d'activités d'achat centralisées**



# Un regard théorique sur la centrale d'achat

- Un pouvoir adjudicateur qui réalise des **activités d'achat auxiliaires**

## Différentes formes:

- Infrastructures techniques permettant aux PA de passer des marchés publics ou des accords-cadres
- Conseil sur le déroulement ou la conception des procédures de passation
- Préparation et gestion des procédures de passation au nom du PA concerné et pour son compte



# Quels sont les avantages d'une centrale d'achat?

- Des économies d'échelle (allègement administratif)
- Des prix plus compétitifs
- Une meilleure préparation du marché
- Une professionnalisation des acheteurs publics



# Quels sont les inconvénients?

- La charge administrative
- Le non recours à la PNSPP
- Des marchés plus rapidement soumis à la publicité européenne
- Le difficile accès des PME ou des fournisseurs locaux
- Un monopole dans le chef de l'opérateur économique



# Centrale d'achat et accord-cadre

- Notions à ne pas confondre
- Combinaison idéale?
- Jurisprudence européenne en matière d'accord-cadre – avis CFMP du 19.11.2021



# La centrale du SPW SG, qui peut y adhérer?

- Tout pouvoir adjudicateur wallon qui
  - a une personnalité juridique distincte de celle de la Région wallonne et
  - à l'égard duquel la Région wallonne a une compétence directe d'organisation et/ou de financement



# La centrale du SPW SG, quels sont les marchés accessibles?

- Essentiellement des marchés couvrant des besoins transversaux du SPW tels que
  - La fourniture de produits d'entretien;
  - La fourniture de mobilier;
  - La fourniture de gasoil de chauffage;
  - La fourniture de PC;
  - Les services de téléphonie fixe et mobile
  - Etc



# La centrale du SPW SG, quelles sont les formalités?

- Adhérer à la centrale
  - Signer une convention d'adhésion
- Commander dans un marché/accord-cadre donné
  - Manifester un intérêt pour le marché
  - Communiquer les quantités/valeurs estimées



La centrale d'achat du SPW SG, une question? Une adresse!

Une adresse : [centraleachat.sg@spw.wallonie.be](mailto:centraleachat.sg@spw.wallonie.be)





# Sondage

- \*Avez-vous déjà entendu parler des clauses ESE du SPW ?
- \*Insérez-vous ces clauses ESE du SPW dans vos marchés ?



# Focus sur les clauses sociales

**Louise DESSART**

Chargée de projet en achats publics responsables

Direction du Développement durable

SPW Secrétariat général





**Wallonie**  
**service public**  
**SPW**

Construction durable



Les clauses sociales



# Plan de la formation

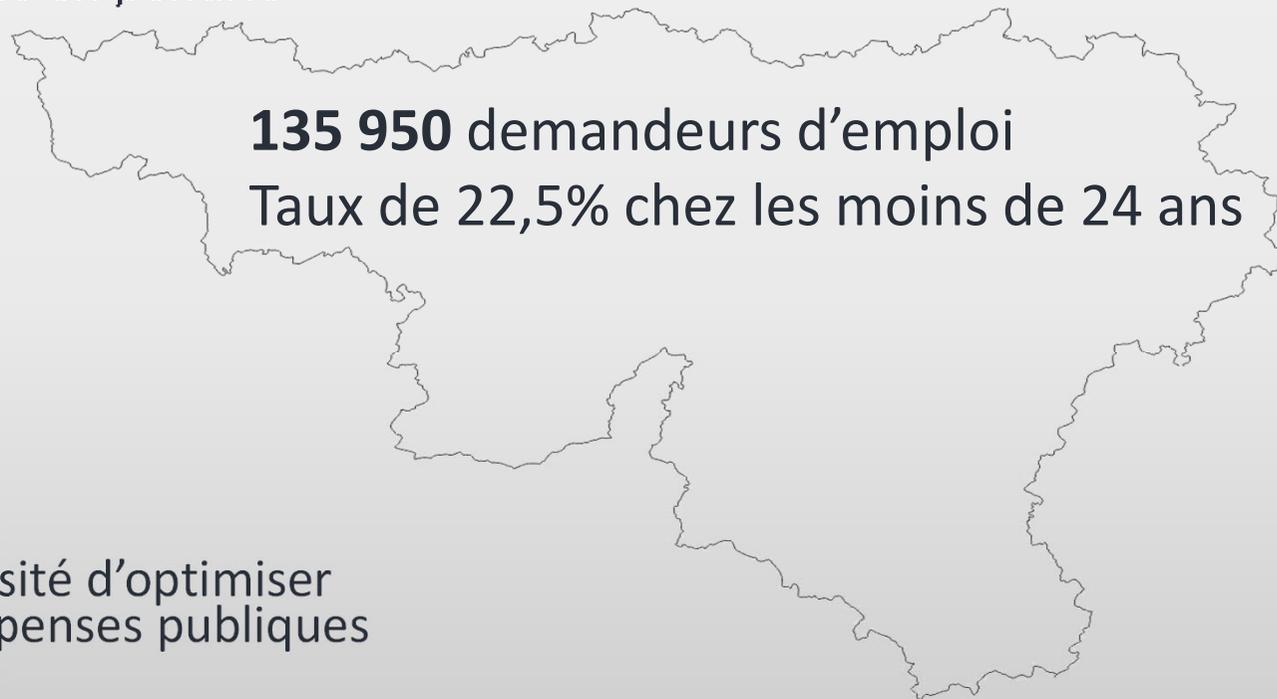
1. Pourquoi des clauses sociales ?
2. Fonctionnement des clauses sociales
3. Passation
4. Exécution



# 1. Pourquoi des clauses sociales?

# Contexte

- Situation du chômage en Wallonie
- Métiers en pénurie



- Nécessité d'optimiser les dépenses publiques

# Outil : les marchés publics de travaux



Marchés publics –

Consommation des pouvoirs publics = 98 milliards € en 2016

mise en place - UVCW

# Outil : les marchés publics de travaux

## Clauses sociales



= clauses du cahier des charges par lesquelles on mène une politique sociale

- À visée socioprofessionnelle
- autre (non discrimination, accessibilité, ...)



→ Conçues comme un **PARTENARIAT**

entre pouvoirs adjudicateurs et entreprises pour l'emploi!

# Objectif des clauses sociales

= Offrir une expérience professionnelle sur chantier

## A qui ?

### Formation (accueil de stagiaires)



#### Sébastien

19 ans, diplôme  
d'humanités inférieures  
Inscrit en formation de  
plafonnage au FOREM



#### Mike

27 ans, diplôme  
d'humanités supérieures  
Inscrit en formation de  
couvreur à l'IFAPME

### Insertion (via participation d'une EESI)



#### Romuald

23 ans, diplôme primaire  
Inscrit dans un CISP spécialisée en  
menuiseries intérieures



#### Jean-Paul

55 ans, travailleur dans une  
entreprise de travail adapté  
spécialisée en aménagement de  
toitures vertes

## 2. Fonctionnement

# Des questions?

# Des facilitateurs !

Quelle clause sociale???

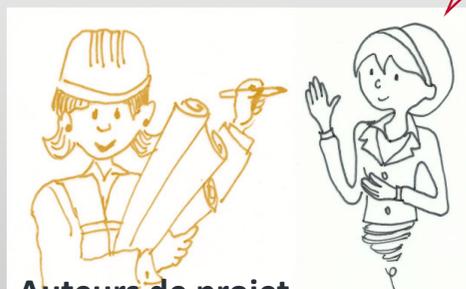
Nous vous conseillons une clause flexible

Quel effort de formation???

374h

Nous vous conseillons de contacter ...

Comment exécuter ???



Auteurs de projet



Pouvoirs adjudicateurs



Entreprises



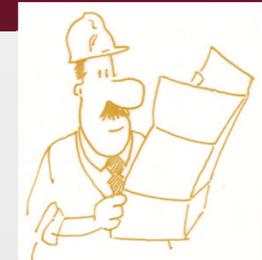
# Les facilitateurs clauses sociales en Wallonie



Pouvoirs adjudicateurs



Auteurs de projets



Entreprises

Wallonie service public SPW  
Wallonie intérieur SPW  
Union des Villes et Communes de Wallonie asbl  
Wallonie logement Swl

UWA  
Union Wallonne des Architectes

Confédération Construction Wallonne  
Construction, énergie & environnement  
SAW&B

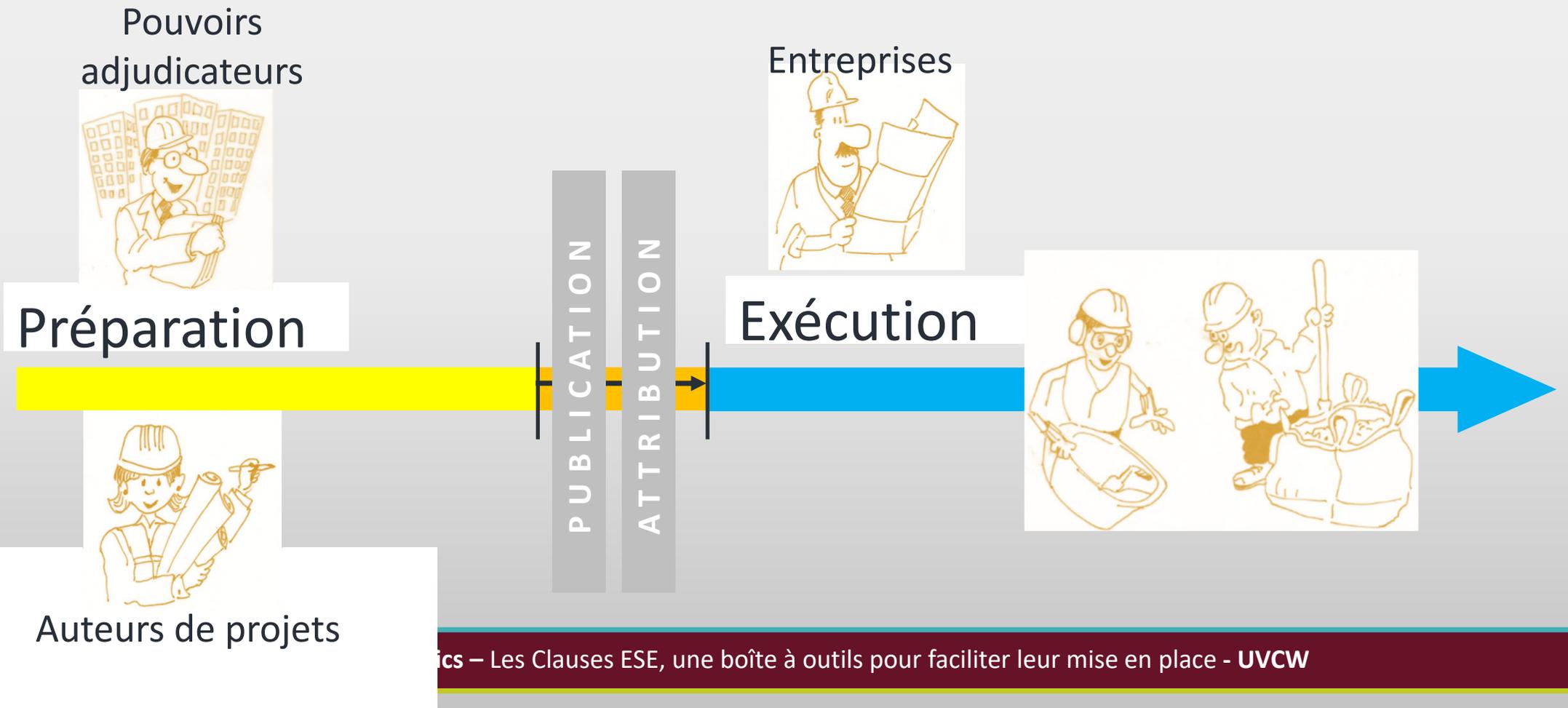


Marché



Les Clauses ESE, une boîte à outils pour faciliter leur mise en place - UVCW

# Acteurs concernés par les clauses sociales



# Types de clauses sociales

## 3 clauses sociales développées en Wallonie

- réservation de marché / lot à l'économie sociale d'insertion

- clause sociale de formation



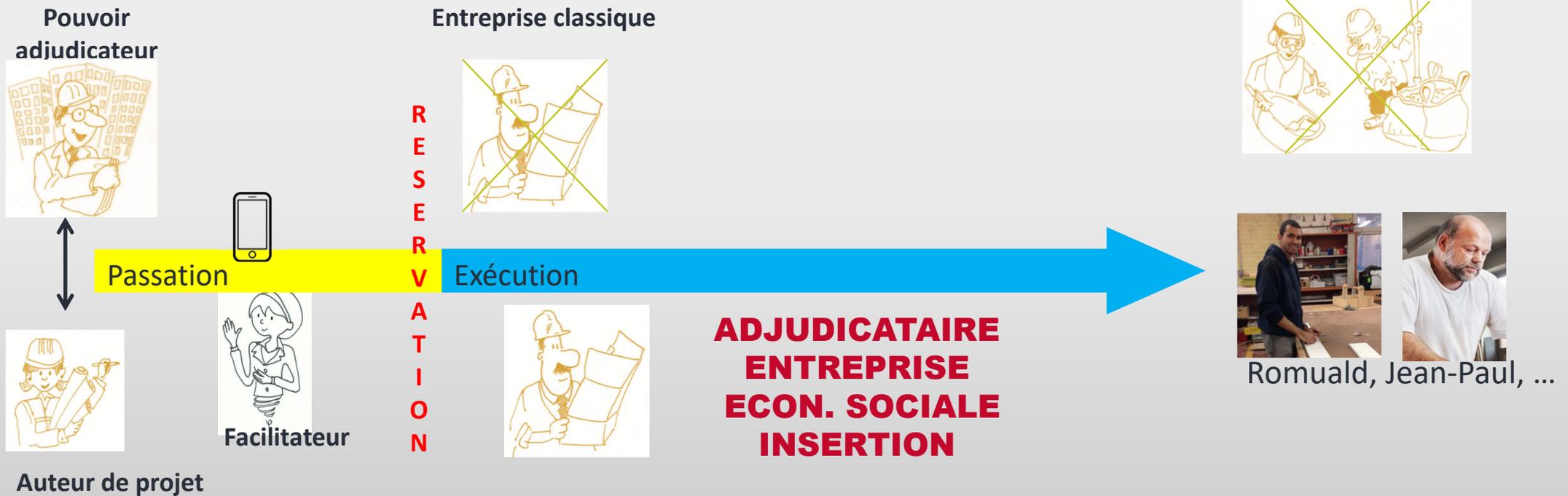
- clause sociale flexible (formation et/ou insertion)



et/ou



# Fonctionnement de la réservation de marché

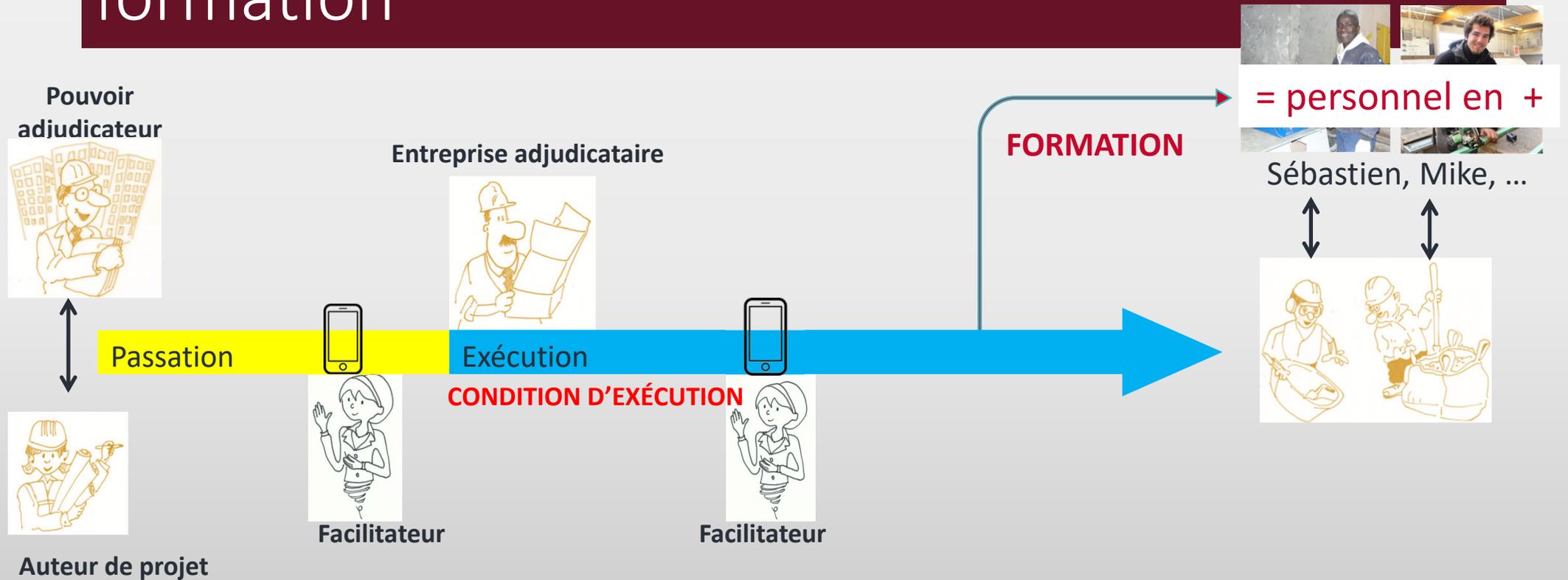


# Entreprises d'économies sociales d'insertion

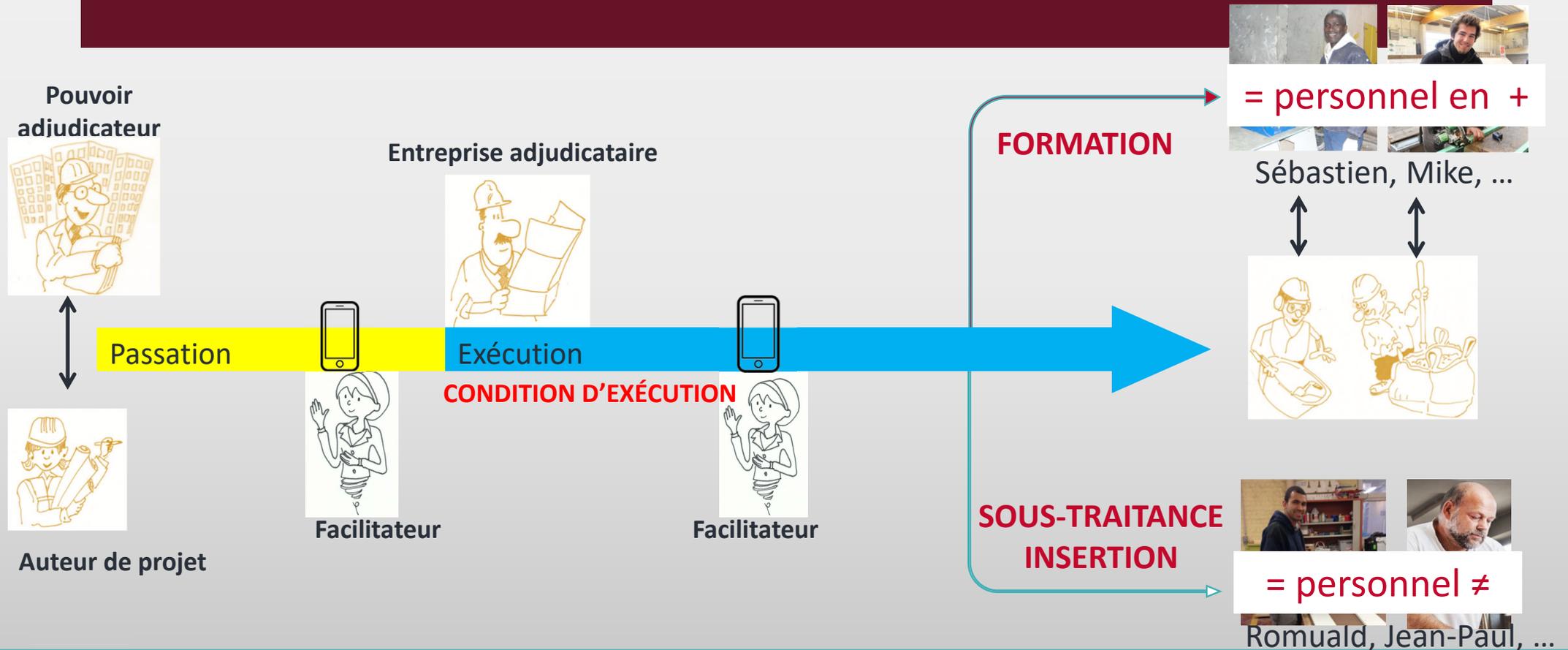
- **CISP:** Les Centres d'insertion socioprofessionnelle **assurent la formation**, en situation réelle de travail, sur chantier ou en atelier, de stagiaires en difficultés d'insertion. Ils offrent un accompagnement individualisé.
- **EI:** Une entreprise d'insertion est une société commerciale à finalité sociale qui **visent l'insertion par l'emploi** de personnes peu qualifiées à travers une activité productrice de biens et de services
- **ETA:** Une Entreprise de Travail Adapté est une entreprise d'économie sociale, dont la spécificité est **d'employer majoritairement des personnes handicapées** (physique, mental, psychique)



# Fonctionnement de la clause sociale formation



# Fonctionnement de la clause sociale flexible



## 3. Passation

# Quand intégrer des clauses sociales ?

→ De manière volontaire

→ De manière obligatoire



# Quand intégrer des CS de manière volontaire ?

## Bâtiments



### **CS flexible et formation**

- montant estimé: minimum 250.000€
- durée: min 4 mois

### **Réservation de marché**

- Montant estimé: maximum 135.000€\*

## Voiries



### **CS flexible et formation**

- montant estimé: minimum 165.000€
- durée: min 4 mois
- CS flexible uniquement si aménagement espaces verts

### **Réservation de marché (uniquement pour lot aménagement espace vert)**

- Montant estimé: maximum 135.000€\*

\* Pour la réservation de marché, pensez à la possibilité d'allotissement



# Quand les clauses sociales sont-elles obligatoires?



## Bâtiments

→ Pour tous les **pouvoirs adjudicateurs régionaux** :

- Marchés de travaux de bâtiments >**1.000.000€ HTVA** (\*1)
- **Marchés FEDER** peu importe le montant du marché (\*2)

→ Pour toutes les **Sociétés de logement de service public (SWL)**:

- Marchés de travaux de bâtiments >**1.000.000€ HTVA** (\*3)

→ Pour tous les **pouvoirs adjudicateurs fédéraux**

- Marchés de travaux de bâtiments >**1.500.000€ TVAC** (\*4)

→ Pour tous les **pouvoirs adjudicateurs locaux**

- **Marchés de travaux subsidiés par le Fonds Régional d'Investissement communal** peu importe le montant (\*7)
- **Marchés FEDER** peu importe le montant (\*8)



## Voiries

→ Pour tous les **opérateurs de développement économique**

- Marchés de travaux de voirie et ZAE > **750.000€ HTVA** (\*5)

→ Pour tous les **pouvoirs adjudicateurs régionaux** :

- Marchés de travaux de voirie et ZAE >**750.000€ HTVA** (\*6)
- **Marchés FEDER** peu importe le montant du marché (\*2)

→ Pour tous les **pouvoirs adjudicateurs locaux**

- **Marchés publics de travaux subsidiés par le Fonds Régional d'Investissement communal** peu importe le montant (\*7)
- **Marchés FEDER** peu importe le montant (\*8)

**Pour l'ensemble de ces cas : Obligation d'insertion d'une clause sociale**

✓ **Si marché à lots:** Chaque lot du marché est analysé afin d'évaluer la faisabilité d'y intégrer une clause sociale.



# Comment intégrer une clause sociale dans son cahier des charges?

- Contacter son facilitateur CS
- Intégrer les clauses dans le cahier des charges + métré + annexes



# Contacter son facilitateur

## Informations à transmettre au facilitateur

- ✓ Montant estimé du marché
- ✓ Durée estimée du marché
- ✓ Type de travaux
  - ✓ Bâtiment/voirie
  - ✓ Nature des travaux (description détaillée)
  - ✓ Travaux spécifiques (patrimoine, désamiantage, impétrants, espaces verts)
- ✓ Lots/options/tranches conditionnelles/reconductions?
  - ✓ Montant estimé pour chaque lot/option
  - ✓ Durée estimée de chaque lot/option/...
  - ✓ Type de travaux



# Contacteur son facilitateur

## Informations transmises par le facilitateur

- ✓ Clause sociale possible/obligatoire?
- ✓ Aide au choix de la clause sociale
- ✓ Calibrage de la clause sociale: nombre d'heures de formation et/ou pourcentage de sous-traitance à l'économie sociale
- ✓ Coût maximum de la clause sociale à intégrer dans le métré



# Intégrer la clause sociale dans son cahier des charges

- Clauses types à « copier-coller » (clauses + annexes)
- Pour clauses sociales formation (**et flexible**): **en condition d'exécution!**
  - Intégrer le nombre d'heure de formation (**et % sous-traitance**)
  - Indiquer le **prix maximum de la clause dans le métré!**
    - = poste à remboursement / somme à justifier (CCTB), non soumis à concurrence, non soumis à révision.



Soumissionnaire ne doit rien modifier ou compléter pour la clause sociale  
= maximum 1% du montant du marché

# En résumé, que faire au stade de la passation...?

Pouvoir adjudicateur



Contacter le facilitateur clauses sociales (effort + coût)

Copier-coller clause sociale (texte + annexes)

Préparation

Publication

Exécution

Adjudicataire



Réfléchir à l'exécution future de la CS si le marché lui est attribué

P.ex.:

- organiser une rencontre avec plusieurs EESI avec l'aide des facilitateurs
- stagiaires valorisables en interne?



## 4. Exécution

# Exécution de la clause sociale

Pouvoir  
adjudicateur



## CONTRÔLER l'exécution

Adjudicataire



## EXECUTER la clause sociale



# Clause sociale FLEXIBLE

Pouvoir adjudicateur



**ETAPE 1 : ATTRIBUTION**

- Rappeler à l'entreprise l'existence des obligations CS dans l'ordre de commencer les travaux
- Fixer date de mi chantier

Adjudicataire



# Clause sociale FLEXIBLE

Pouvoir adjudicateur



## ETAPE 1 : ATTRIBUTION

- Rappeler à l'entreprise l'existence des obligations CS dans l'ordre de commencer les travaux
- Fixer date de mi chantier
- Envoyer la notification de la décision motivée d'attribution à son facilitateur CS
- Si questions → contacter son facilitateur

Adjudicataire



## ETAPE 1 : ATTRIBUTION

- Contacter son FCS pour**
  - Prendre connaissance de ses obligations CS et **définir sa stratégie clause sociale**
  - Lancer les recherches de stagiaires et d'EESI



# Clause sociale FLEXIBLE



## ETAPE 2 : AVANT de commencer la CS

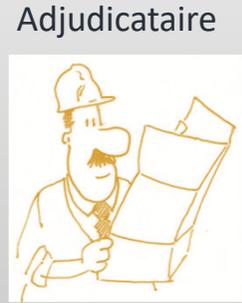
Réceptionner les documents de l'entreprise adjudicataire :

***Si action de formation:***

- Copie contrats de formation des apprenants attachés au chantier (nom du tuteur et de l'entreprise formatrice)
- La déclaration sur l'honneur concernant le respect des conditions d'encadrement.

***Si sous-traitance EESI :***

- *Engagement de EESI*
- *Agrément et agréation de l'EESI*



## ETAPE 2 : AVANT de commencer la CS

Transmettre au PA :

***Si action de formation:***

- Copie contrats de formation des apprenants attachés au chantier (nom du tuteur et de l'entreprise formatrice)
- La déclaration sur l'honneur concernant le respect des conditions d'encadrement.

***Si sous-traitance EESI :***

- Engagement de EESI
- Agrément et agréation de l'EESI

# Clause sociale FLEXIBLE



**ETAPE 3 : Mi chantier**

**Réceptionner et vérifier les PJ :**

*Si action de formation :*

- La liste de présences du/des stagiaires et du/des formateurs.

*Si sous-traitance EESI :*

- factures des EESI

→ : différents cas de figure possibles !



**ETAPE 3 : Mi chantier**

**Transmettre les PJ au PA :**

*Si actions de formation :* La liste de présences du/des stagiaires sur chantier

*Si sous-traitance EESI :* les factures des EESI



# Clause sociale FLEXIBLE

Pouvoir  
adjudicateur



Adjudicataire



## ETAPE 4 : Fin de chantier

- Transmettre les PJ finales :**  
*Si actions de formation* : La liste de présences du/des stagiaires  
*Si sous-traitance EESI* : les factures des EESI
- Transmettre déclaration de créance** => détaillant le remboursement applicables pour heures de formation réalisées (!conditions!)



# Calculer le cout réel de la clause sociale flexible

**= Nombre d'heures de formation réellement effectué sur ce chantier par stagiaire X Coût horaire forfaitaire du contrat de formation du stagiaire**

Remboursement du PA uniquement pour les heures de formation :

- Pour les heures de formation réellement exécutées sur le chantier
- Pour les contrats de formation éligibles aux clauses sociales

Aucun remboursement prévu si choix de la sous-traitance à une entreprise d'économie sociale d'insertion



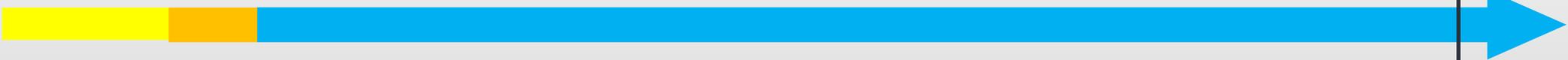
# Clause sociale FLEXIBLE

Pouvoir adjudicateur



## ETAPE 4 : Fin de chantier

- Réceptionner les PJ :**
  - Si actions de formation :* La liste de présences du/des stagiaires
  - Si sous-traitance EESI :* les factures des EESI
  
- => Vérifier le pourcentage d'exécution de la CS :** différents cas de figure possibles ! 



Adjudicataire



## ETAPE 4 : Fin de chantier

- Transmettre les PJ finales :**
  - Si actions de formation :* La liste de présences du/des stagiaires
  - Si sous-traitance EESI :* les factures des EESI
- Transmettre déclaration de créance =>** détaillant le remboursement applicables pour heures de formation réalisées (!conditions!) (*lien vers slides calculer le cout réel de la CS flexible slide 57*)
- Si exécution > 90% : recevoir l'attestation de bonne exécution**



## Démarches pour éviter une sanction

Démarches de recherche à faire tous les 6 mois dès la date de notification du marché.



2 possibilités :

Soit contacter les responsables d'au moins **3 dispositifs de formation** accessibles proposant des stages en adéquation avec la durée de formation prévue dans la CSCH

**OU**

Soit contacter au moins **3 entreprises d'économie sociale d'insertion** susceptibles d'intervenir au regard de l'objet du marché et des postes du métré récapitulatif.

Mais si la recherche ne donne rien ?



L'adjudicataire doit effectuer au moins 1X à quelque stade que ce soit du marché, une recherche vers la possibilité qu'il n'avait pas envisagée au départ.

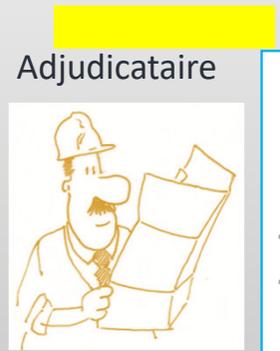


# Clause sociale FLEXIBLE



## ETAPE 4 : Fin de chantier

- Réceptionner les PJ :  
*Si actions de formation* : La liste de présences du/des stagiaires  
*Si sous-traitance EESI* : les factures des EESI  
=> Vérifier le pourcentage d'exécution de la CS : différents cas de figure possibles !
- Selon le % d'exécution => Transmettre attestation de bonne exécution  ou sanctionner 
- Rembourser le montant dû pour les actions de formation (si applicables) sur chantier  

## ETAPE 4 : Fin de chantier

- Transmettre les PJ finales :  
*Si actions de formation* : La liste de présences du/des stagiaires  
*Si sous-traitance EESI* : les factures des EESI
- Transmettre déclaration de créance => détaillant le remboursement applicables pour heures de formation réalisées (!conditions!) (*lien vers slides calculer le cout réel de la CS flexible slide 57*)
- Si exécution > 90% : recevoir l'attestation de bonne exécution



# Conclusion

- De nombreux outils à votre disposition pour vous appuyer et vous simplifier la vie
  - ➔ Important de les utiliser (contacter le facilitateur)
- Clauses sociales vont se généraliser : doivent devenir un automatisme
  - ➔ Intégrez-les dans votre stratégie !



# Les clauses sociales en Wallonie

Depuis 2014...

- + de 660 marchés / lots intègrent des clauses sociales
- + de 649 stagiaires formés sur les chantiers publics
- + de 136 contrats conclus avec des entreprises d'économie sociale



# Impact des clauses sociales



# Conclusions sur les prochains livrables prévus dans la boîte à outils

**Jonida SHALJANI**

Conseillère

Cellule Pouvoirs locaux et Ville

Cabinet du Ministre Collignon



# Prochains livrables

Les clauses-types :

- pour les marchés publics de collectivité visant à favoriser des repas sains, de qualité, issus de circuits courts ;
- pour lutter contre le dumping social ;
- et pour les marchés publics passés et financés par les appels à projets et subventions issus du plan de relance et de résilience pour la digitalisation des autorités locales.





# Sondage

\*Concernant les prochains livrables de la boîte à outils, quelles sont les clauses prioritaires pour vous ?

\*Pour les travaux 2023, quelles sont les clauses que vous jugez prioritaires ?



# En conclusion et pour aller plus

## loin



**Vos supports PPT**  
Plateforme eCampus



**Le réseau des marchés publics**  
<http://marchespublics.uvcw.be/>



- [Les facilitateurs clauses sociales](#)
- [La clause sociale flexible](#)
- [La clause sociale formation](#)
- [La réservation de marché](#)



**Les replays de nos webinaires MP**  
<https://www.uvcw.be/formations/webinaires>



**Kit numérique**  
Marchés publics notamment  
<http://uvcw.be/espaces/formations/920.cfm>



**Nos formations 2022 déjà programmées**  
<https://www.uvcw.be/formations/list/marches-publics>



**Boîtes à outils sur le portail des MP**  
<https://marchespublics.wallonie.be/home/outils/boites-a-outils-pouvoirs-locaux-clauses-ese.html>



